

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 537

présenté par

M. Cinieri, M. Bazin, M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Di Filippo, Mme Duby-Muller, M. Gosselin,
M. Hetzel, M. Le Fur, M. Portier, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, Mme Valentin,
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Viry et Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:****Mission « Régimes sociaux et de retraite »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.